



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

| | | |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Conseillers en exercice : 26 | Présents : 18 | Votants : 24 |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Véronique LAMOUR, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Séverine PUISSANT, Tristan CAMPS, Emilie LORIC.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Monique BOURALY à Anne JOUANNIC
Morgane LE TOHIC à Maurice POUILLAUDE
Denis DAVID à Didier LE GAILLARD
Sonia LE PALLUD à Marie-Pierre PICAUT
Yoann LE FICHER à Marie-Christine TALMONT
David TALMONT à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans pouvoir :

Gabin MOISDON

Absent.es : Romy LE HOUZEZEC,

Secrétaire de séance : M. Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 28 mars 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Revalorisation des rémunérations des animateurs du Pôle Éducation
Sports pour l'accueil de loisirs et les séjours
Délibération n°2025_04_04_26
Nom.Actes (7.1)**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2021_05_21_04 du 21 mai 2021 mettant en œuvre la rémunération des animateurs du pôle éducation jeunesse ;

Considérant les différentes catégories d'animateurs et de directeurs intervenant durant ces accueils et séjours ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Pierre PICAUT, élue déléguée à l'enfance jeunesse présente le rapport suivant :
Compte tenu du contexte économique et de l'actualisation du SMIC horaire au 1^{er} janvier 2025 (*montant mensuel de 1 801.80 € brut & 1 426.30 € net, soit 11.88 € brut/heure ou 9.40 € net/heure*), il est proposé d'étudier la revalorisation la rémunération des animateurs du pôle éducation enfance jeunesse et sports.

Pour mémoire, les forfaits journaliers 2021 étaient les suivants :

| Catégorie | Mercredis | | Vacances scolaires | | Mini-camps |
|--------------------------------------|-----------|-----------|--------------------|-----------|------------|
| | Montant | Heures | Montant | Heures | |
| Titulaire BAFA ou équivalent | 100 € | 9h30/jour | 90 € | 9h15/jour | 100 € |
| Stagiaire BAFA ou non diplômé majeur | 60 € | 9h30/jour | 60 € | 9h15/jour | |
| Stagiaire BAFA ou non diplômé mineur | 45 € | 7h/jour | 45 € | 7h/jour | |

Pour mémoire au 1^{er} janvier 2021 (montant mensuel Brut de 1 554.58 €, soit 10.25 € brut/heure ou 8.11 € net/heure)

Il est proposé de revaloriser les forfaits journaliers, comme suit :

| Catégorie | Mercredis | | Vacances scolaires | | Mini-camps |
|--------------------------------------|-----------|-----------|--------------------|-----------|------------|
| | Montant | Heures | Montant | Heures | |
| Titulaire BAFA ou équivalent | 113 € | 9h30/jour | 110 € | 9h15/jour | 113 € |
| Titulaire BAFA mineur | 74 € | 7h/jour | 74 € | 7h | |
| Stagiaire BAFA ou non diplômé majeur | 74 € | 9h30/jour | 74 € | 9h15/jour | |
| Stagiaire BAFA ou non diplômé mineur | 55 € | 7h/jour | 55 € | 7h/jour | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la rémunération à un taux forfaitaire à la journée conformément au tableau ci-dessus et ce à compter du 1er juillet 2025 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à inscrire les crédits correspondant au budget 2025 ;
- **De DONNER** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération, et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 056-215601402-20250404-DEL_2025_26-DE



La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 4 avril 2025*

*Le secrétaire de séance,
Tristan CAMPS*

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

